



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 5 MAI 2022

* * *

I- Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :

Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.22.300** relatif à la commission spéciale chargée de valider les formations acquises par les médecins en service dans les bureaux communaux d'hygiène et les services sanitaires relevant du département de la santé dans l'un des domaines de la médecine légale.
2. **Projet de décret n° 2.22.136** relatif à la qualité et la sécurité sanitaire du couscous et des pâtes alimentaires commercialisés.
3. **Projet de décret n° 2.21.965** approuvant le plan national du littoral.

Approuvés.

Convention internationale :

- **Mémorandum d'entente** de coopération dans les domaines du tourisme et de l'événementiel d'affaires entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat du Qatar, fait à Doha le 7 février 2022.

Présenté au Conseil préalablement

à sa soumission au prochain Conseil des Ministres.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- Le Directeur de l'Ecole Supérieure Roi Fahd de Traduction de Tanger ;
- Le Directeur des systèmes et des études historiques au Haut-Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération ;
- Le Directeur Général de la Société Nationale de Transport et de la Logistique.